



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par : Romain DECCO
Tél. : 03 87 28 30 84
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : RD/CP ASPE-L9

Madame FELTEN Monique

2 rue du Château

ZEURANGE

57320 FLASTROFF

Objet : Dossier de déclaration concernant la réalisation
d'un forage sur la commune de FALSTROFF
Accord avant le délai de 2 mois

Metz, le 17 NOV. 2015

PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Madame,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

la réalisation d'un forage sur la commune de FALSTROFF

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 20 octobre 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de FLASTROFF où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- Mairie de FLASTROFF
8 rue de l'Ecole, 57320 FLASTROFF
- THERA
42 rue Sergent Bobillot, 54000 NANCY

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER